



GEORGE WESTON LIMITÉE

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires

L'assemblée annuelle des actionnaires 2023 de George Weston limitée (l'« assemblée ») aura lieu le mardi 9 mai 2023 à 11 h (heure avancée de l'Est) au Conservatoire Royal de Musique, salle Koerner Hall, TELUS Centre for performance and Learning, 273 Bloor Street West, Toronto (Ontario) Canada, aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport de l'auditeur y afférent;
2. élire les administrateurs (se reporter à la rubrique « Élection du conseil d'administration » dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « circulaire ») pour obtenir d'autres renseignements);
3. nommer un auditeur externe et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération (se reporter à la rubrique « Nomination de l'auditeur externe » dans la circulaire pour en savoir plus);
4. voter sur la résolution consultative concernant l'approche en matière de rémunération de la haute direction;
5. traiter les autres questions pouvant être dûment soumises à l'assemblée ou à une reprise ou un report de celle-ci.

Seuls les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 13 mars 2023 auront le droit de voter à l'assemblée.

Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée en personne, vous pouvez y assister en vous joignant à la plateforme Web en direct au <https://web.lumiagm.com/249009731>. Il vous faudra les dernières versions de Chrome, de Safari, de Microsoft Edge ou de Firefox. **Veuillez ne pas utiliser Internet Explorer puisqu'il ne s'agit pas d'un navigateur pris en charge pour l'assemblée.** Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous joindre à l'assemblée afin de vérifier la compatibilité et d'effectuer les procédures connexes. Se reporter à la rubrique « Comment puis-je assister et participer virtuellement à l'assemblée? » de la circulaire pour des instructions détaillées sur la façon de voter et d'assister à l'assemblée.

Procédures de notification et d'accès

George Weston limitée (la « Société ») a recours à la procédure de notification et d'accès adoptée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour la livraison de la circulaire et des états financiers consolidés annuels et du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (le « rapport annuel »). Selon les procédures de notification et d'accès, vous avez le droit de recevoir un formulaire de procuration (ou un formulaire d'instruction de vote) vous permettant d'exercer un droit de vote à l'assemblée. Cependant, au lieu de recevoir la circulaire et/ou le rapport annuel en version papier, vous recevez le présent avis de convocation qui contient des renseignements sur la façon d'accéder à la circulaire et/ou au rapport annuel par voie électronique. La procédure de notification et d'accès a pour principal avantage de réduire les coûts et de minimiser les incidences environnementales qui découlent de la production et de la transmission d'un grand nombre de documents en version papier. Les actionnaires qui ont accepté de recevoir la version électronique des documents reçoivent le présent avis de convocation en format électronique.

La circulaire et le formulaire de procuration (ou le formulaire d'instructions de vote) se rattachant aux actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») contiennent des renseignements supplémentaires sur les questions qui seront abordées à l'assemblée. **Vous êtes priés de consulter et d'examiner toute l'information figurant dans la circulaire avant d'exercer votre droit de vote.**

Les actionnaires qui ont des questions sur la procédure de notification et d'accès peuvent communiquer avec Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare ») au numéro sans frais en composant le 1-866-964-0492 ou en visitant le www.computershare.com/noticeandaccess.

Sites Web où sont publiés la circulaire et/ou le rapport annuel

La circulaire et/ou le rapport annuel peuvent être consultés sur le site Web de la Société, à l'adresse www.weston.ca, ou sous le profil de George Weston limitée sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Actionnaires inscrits et non inscrits

Si vous souhaitez recevoir la circulaire et/ou le rapport annuel en format papier, vous devez d'abord établir si vous êtes (i) un actionnaire non inscrit ou (ii) un actionnaire inscrit.

- Vous êtes un actionnaire non inscrit (également connu sous le nom d'actionnaire véritable) si vous avez la propriété indirecte d'actions ordinaires et que vos actions ordinaires sont immatriculées au nom d'une banque, d'une société de fiducie, d'un courtier ou d'un autre intermédiaire. Par exemple, vous êtes un actionnaire non inscrit si vos actions ordinaires sont détenues dans un compte de courtage de quelque sorte.

- Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez un ou des certificats attestant vos actions en format papier ou une attestation délivrée au moyen d'un système d'inscription directe et que votre nom figure directement sur le ou les certificats, ou l'attestation.

Comment obtenir la circulaire et/ou le rapport annuel en format papier

Tous les actionnaires pourront faire une demande afin de recevoir par la poste sans frais la circulaire et/ou le rapport annuel en format papier jusqu'à un an après la date du dépôt de la circulaire sur SEDAR.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous pouvez faire une demande en vous rendant à l'adresse www.proxyvote.com, en y inscrivant le numéro de contrôle à 16 chiffres figurant sur votre formulaire d'instructions de vote et en suivant les directives. Sinon, vous pouvez faire une demande en communiquant avec Broadridge Investor Communications Corporation (« Broadridge ») au numéro 1-877-907-7643 ou, si vous vous trouvez à l'extérieur du Canada ou des États-Unis, au 303-562-9306 (en français) et au 303-562-9305 (en anglais). Si vous souhaitez recevoir la circulaire et/ou le rapport annuel en format papier avant la date limite pour l'exercice du vote et la date de l'assemblée, votre demande doit être reçue avant le 26 avril 2023 (au moins sept jours ouvrables avant la date limite pour voter indiquée sur votre formulaire d'instructions de vote).

Si vous détenez un ou des certificats d'actions en format papier sur lesquels votre nom figure directement et que vous souhaitez obtenir la circulaire et/ou le rapport annuel : (i) avant la date limite pour voter et la date de l'assemblée, faites-en la demande auprès de Computershare, au 1-866-962-0498; ou (ii) après la date d'assemblée, dans l'année suivant le dépôt de la circulaire sur SEDAR, faites-en la demande auprès de Computershare, au 1-800-564-6253. Si vous souhaitez recevoir la circulaire et/ou le rapport annuel avant la date limite pour l'exercice du vote et la date de l'assemblée, votre demande doit être reçue avant le 26 avril 2023 (au moins sept jours ouvrables avant la date limite pour voter indiquée sur votre formulaire de procuration).

Exercice du droit de vote

Actionnaires non inscrits

Les actionnaires non inscrits ont le droit de voter par l'entremise de Broadridge ou de leur intermédiaire, selon le cas, ou pendant l'assemblée au moyen d'un bulletin de vote remis en ligne par l'intermédiaire de la plateforme Web en direct. Pour voter, les actionnaires non inscrits doivent suivre les consignes de Broadridge ou de leur intermédiaire, selon le cas, comme il est précisé dans le formulaire d'instructions de vote. Les formulaires d'instructions de vote seront fournis par Broadridge ou votre intermédiaire. Les formulaires d'instructions de vote peuvent être retournés comme suit :

INTERNET : www.proxyvote.com

TÉLÉPHONE : 1-800-474-7501 (en français) ou 1-800-474-7493 (en anglais)

COURRIER : Data Processing Centre, P.O. Box 3700, STN. Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9

Broadridge ou votre intermédiaire, selon le cas, doit recevoir vos instructions de vote au moins un jour ouvrable avant la date de dépôt de la procuration qui est précisée dans le formulaire d'instructions de vote. Si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vous souhaitez assister à l'assemblée (ou vous faire représenter par une autre personne qui votera en votre nom), vous devez remplir le formulaire d'instructions de vote conformément aux consignes qui y figurent. Ces instructions comprennent l'étape supplémentaire d'inscrire la personne que vous avez désignée pour assister à l'assemblée (vous-même ou la personne que vous aurez désignée pour assister en votre nom) auprès de notre agent des transferts, Computershare, après avoir soumis le formulaire d'instructions de vote. Si vous n'inscrivez pas le fondé de pouvoir que vous avez désigné pour assister à l'assemblée auprès de Computershare, ce dernier ne recevra pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et il pourrait assister à l'assemblée uniquement en tant qu'invité. Les invités pourront écouter l'assemblée mais ils ne pourront pas poser de questions ni voter.

Actionnaires inscrits

Les actionnaires inscrits ont le droit de voter par l'intermédiaire d'un fondé de pouvoir ou pendant l'assemblée au moyen d'un bulletin de vote remis en ligne par l'intermédiaire de la plateforme Web en direct. Les actionnaires inscrits qui ne sont pas en mesure d'assister à l'assemblée pourront exercer leur droit de vote en retournant le formulaire de procuration dûment signé ou en votant à l'avance par Internet, conformément aux consignes figurant sur le formulaire. Computershare doit recevoir les formulaires de procuration dûment remplis avant 17 h (heure avancée de l'Est), le 5 mai 2023 ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, 48 heures (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) avant la date de la reprise de l'assemblée.

SUR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le vice-président, chef du contentieux et secrétaire,



24 mars 2023
Toronto (Ontario)